



MUNICIPALITE

**PREAVIS N°11/2024
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**

BUDGET 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent budget a été établi en tenant compte d'un point d'impôt à 54 ct., selon l'arrêté d'imposition 2025 que vous avez voté le 9 octobre dernier.

Le budget 2025 tient compte de l'adaptation de la masse salariale (qui comprend la rémunération de la Municipalité) à l'inflation actuelle, estimée à 1,5 %.

Il ressort également des calculs faits par votre Municipalité que sur l'ensemble des charges imposées par le Canton ou par des associations intercommunales sur le budget 2025, comparées à l'intégralité des recettes et taxes de notre commune telles que projetées par le Canton, notre commune disposera que de **12,92 %** de l'intégralité des recettes fiscales pour faire face à ses pures dépenses communales, soit un montant de CHF 2'101'746, auxquelles viendront s'ajouter nos revenus financiers de CHF 2'420'900.- et prélèvement sur les fonds affectés et imputations internes de CHF 323'000, soit un total de CHF 4'845'646.-.

Nous constatons que le total des charges de notre seul ménage communal tel que projeté par le budget qui vous est présenté s'élève à CHF 6'042'390.-, d'où une perte de CHF 1'196'744.-, qui compte tenu des amortissements générera un Cash Flow positif.

Il ressort selon la projection que la nouvelle péréquation (NPV) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, correspondra à 70,36 % de l'ensemble de nos recettes fiscales, soit une légère baisse d'environ 2 %.

Nous vous présentons un budget 2025 qui fait apparaître un déficit de CHF 1'196'744.-, si ce dernier devait se réaliser, cela réduirait notre capital au bilan d'autant, capital qui s'élevait au 31 décembre 2023 à CHF 3'985'368.-. Nos fonds de réserves au 31 décembre 2023 s'élèvent à CHF 7'951'784.-, dont certaines sont affectées.

Nous allons maintenant passer en revue les différentes rubriques de ce budget :

1) ADMINISTRATION GENERALE

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	2'527'334	2'321'300	2'167'270
Revenus	151'000	151'000	247'047

Cette rubrique présente une hausse des charges d'env. CHF 206'000.-, les revenus (émoluments et taxe de séjour) demeurant identiques

Voici les principaux écarts :

Les postes 120.311.1 et 120.315.1 (Achat matériel et entretien informatique) sont en hausse de CHF 34'000.- en prévision d'achats de nouveaux logiciels, de la nouvelle gestion du site internet et du renouvellement de matériel informatique.

Le compte 140.317.0 (frais de réception et manif.) est en baisse de CHF 15'000.-.

Le poste 140.318.5 (honoraires) sont en hausse de CHF 35'000.- afin de couvrir les procédures en cours (PACOM et constructions, péréquation etc.)

Le compte 140.352.6 (contributions Conseil Régional & Disren) a été adapté à notre point d'impôt (+ 123'100.-) compte tenu des divers projets de la Région de Nyon.

Le poste 140.366.0 (Subvention PECC) en hausse de CHF 5'000.-.

La rubrique 170.352.3 (Participation sports et loisirs) a été créée pour tenir compte de l'ouverture du centre sportif à Coppet prévu pour CHF 26'000.-, de la piscine-patinoire, qui selon les informations reçues de l'ARSCO, l'exploitation partielle (5 mois) de l'année 2025, s'élèverait pour notre Commune à CHF 30'500.-.

2) FINANCES

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	9'660'260	4'953'844	4'678'706
Revenus fiscaux	16'278'500	16'595'500	15'161'662

Le budget 2025 est basé sur 54 cts d'impôts, notre valeur du point d'impôts estimée par les services de l'Etat s'élève à CHF 253'200.- selon les comptes 2023.

Les recettes fiscales (revenus, fortune et étrangers) sont en hausse principalement en raison de l'augmentation du point d'impôt.

Les comptes 210.400.5 (frontaliers), 210.404.0 (droits de mutations), 210.441.1 (gains immobiliers) ont été corrigés à la baisse pour CHF 620'000.-, car nos prévisions ont été trop optimistes ces dernières années.

Les intérêts de la dette sont en hausse de CHF 88'500.-, compte tenu de l'évolution des taux d'emprunts. Le taux moyen de nos emprunts totaux s'élève à **0,77 %**, ce qui reste très faible.

Le compte 220.352.0 (Péréquation intercommunale) qui englobe selon la nouvelle NPIV la péréquation des ressources, des besoins structurelles, la compensation des charges particulière des villes est en hausse de CHF 4'596'416.- par rapport au budget 2024. On retrouvera une baisse supérieure dans la rubrique 720.351.5 de la cohésion sociale, ainsi qu'une baisse de la réforme policière (610.351.1).

3) DOMAINE ET BATIMENTS

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	1'680'080	1'624'080	1'624'491
Revenus	1'594'900	1'462'500	1'491'726

Globalement les charges composant ce domaine sont en hausse de CHF 56'000.- et les revenus en hausse de CHF 132'400.- par rapport au budget 2024.

La variation des charges se compose principalement d'une hausse des amortissements de CHF 177'000.- (Aménagements du centre sportif, agrandissement de l'école, Travaux de l'auberge de la Couronne et des économies importantes (env. CHF 80'000.-) ont été prévues dans l'entretien des divers immeubles de la Commune.

L'augmentation des revenus provient essentiellement de la location du nouveau bâtiment scolaire, à compter du mois d'août, pour CHF 104'500.-

4) TRAVAUX

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	1'670'810	1'693'510	1'670'911
Revenus	835'000	857'000	911'368

Les charges de ce service sont bien maîtrisées, des économies dans différents postes des routes seront réalisées pour environ CHF 38'000.-, les honoraires pour le PACO sont à la baisse pour CHF 20'000.-, compensés par l'amortissement des travaux sur la Route du Village pour CHF 40'000.-.

450 déchets

Cette rubrique reste équilibrée au niveau des charges, compte tenu de la baisse de la taxe déchets décidée dès l'année 2024.

460 Réseau d'égouts et épuration

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) à hauteur de CHF 1.45 par m³ (CHF 1.25/m³ pour la taxe d'épuration et CHF 0.20/m³ pour la taxe d'entretien). L'objectif de cette action est de diminuer progressivement les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de CHF 1,479 millions au 31.12.2023.

470 Cours d'eau, rives et port

Les charges ont été revues à la baisse de CHF 12'000.-.

5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	1'185'000	1'229'000	1'138'615
Revenus	1'000	1'000	1'618

L'écart des charges provient des estimation fournis par l'APEJ, légèrement à la baisse (CHF 523,50 par habitant au lieu de CHF 531,49 pour l'année 2024).

6) POLICE

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	637'730	799'698	759'669
Revenus	21'500	21'500	32'835

Ces charges comportent la contribution de la Commune à la Réforme policière (610.351.1) qui selon la nouvelle NPIV sont annoncées à la baisse pour CHF 1 61'000.-

7) SECURITE SOCIALE

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Dépenses	2'841'930	7'869'669	7'086'590
Revenus	50'500	43'500	40'579

Les charges relatives à la facture sociale (cohésion sociale), (720.351.5) calculées dorénavant au franc par habitant selon la nouvelle NPIV, s'élèveront à CHF 2'106'930.-, ce qui représente une économie par rapport au budget 2024 de CHF 5'002'239.- (baisse compensée dans une large mesure par la hausse de la péréquation intercommunale (compte 220.352.0)

La rubrique 710.352.2 tient compte de la participation à l'APEJ qui se chiffre à CHF 594'500.-, soit un coût de CHF 272,79/hab., en légère diminution par rapport au budget 2024 (CHF 278,48).

A titre indicatif, l'exonération de la taxe déchets (Entreprises, R.I. et jeunes de 0 à 18 ans) représente CHF 65'000.-.

8) SERVICES INDUSTRIELS

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Revenus	80'000	80'000	75'623

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol versée par la Romande Energie.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2025 se solde par un déficit de CHF 1'196'744.-

Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis N° 11/2024 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide d'approuver le budget 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Le Syndic


P.-A. SCHMIDT

La Municipalité



Le Municipal des Finances


S. MASCALI

La Secrétaire


C. GALLAY

Approuvé par la Municipalité le 11 novembre 2024